

Grenelle des professeurs de J-M Blanquer

Quelques miettes sous forme de primes et la confirmation du blocage des salaires pour tous !

Tournant le dos aux revendications des personnels, le ministre J-M Blanquer, multiplie les groupes de travail avec les syndicats sur les différents aspects de son « Grenelle des professeurs ». Celui sur la « revalorisation des rémunérations » vient de se tenir. Le SNFOLC prend ses responsabilités et continue à alerter les personnels sur les projets ministériels.

Une maigre prime d'attractivité pour quelques-uns en lieu et place de l'augmentation de la valeur du point d'indice pour tous

Faisant l'aveu de l'inattractivité de la profession d'enseignant (c'est le résultat de sa politique et de celle des gouvernements avant lui !), le ministre Blanquer envisage d'instaurer une « prime d'attractivité » pour les seuls personnels en début et milieu de carrière. Ainsi, 173 millions d'euros seulement en 2021 (puis 260 millions nous promet-il), y seraient consacrés. Le ministre a présenté 4 scenarii possibles pour répartir ces 173 millions bruts entre les collègues. Aucun montant précis n'est avancé puisqu'il s'agit pour le ministre de faire dépendre le montant de la prime « de l'ampleur de la population enseignante concernée ». Cette prime serait donc variable : un même gâteau serait à partager entre un nombre d'enseignants qui pourrait changer chaque année...

Une prime d'équipement informatique de seulement 150 euros/an, et pas vraiment pour tout le monde ...

Pour le ministre, ces 150 euros par an suffiraient pour « s'équiper progressivement [...] sur une durée de 3 ou 4 années ». Les personnels devraient donc se montrer patients s'ils veulent s'équiper en informatique... Le SNFOLC rappelle que pendant le confinement, les personnels ont payé de leur poche : le matériel informatique, l'imprimante, ses consommables et le papier, l'abonnement internet, et le téléphone pour appeler les parents. Les frais déjà engagés par la majorité des collègues dépasse de loin ces quelques centaines d'euros « en 4 années ». De qui le ministre se moque-t-il ? De plus, les CPE notam-

ment en seraient exclus, tout comme tous les enseignants ne s'inscrivant pas « dans une relation de travail durable avec le ministère ». Plus grave, le ministre n'oublie pas de préciser que cette prime serait allouée « dans un contexte d'évolution des pratiques pédagogiques », c'est-à-dire, de la mise en place de l'enseignement hybride (présentiel + télétravail), explosant le temps et la charge de travail.

Une enveloppe ridicule de 45 millions d'euros pour les enseignants en fin de carrière

Sous couvert de revalorisation, le ministre projette « de porter le taux de promotion [à la hors-classe] à 18 % ». Quand on sait que le taux actuel est de seulement 17 %, cela signifie que 83 % des promovables à la hors-classe n'auront pas un sou de plus.

Le Grenelle des professeurs de J-M Blanquer : l'arbre de la « revalorisation » cache la forêt du gel de la valeur du point d'indice et de la dénaturation du métier d'enseignant, pour en finir avec le statut.

Dès l'introduction de son document de travail, le ministre rappelle son objectif pour 2021 : « l'évolution profonde des métiers des personnels de l'Éducation nationale ». D'aucune manière, il ne s'agit pour le gouvernement d'augmenter les salaires comme il l'a fait à hauteur de 183 euros cet été pour les soignants. Non, il s'agit de poursuivre la déréglementation des missions des personnels, d'augmenter leur charge de travail jusqu'à l'impossible. D'ailleurs, J-M Blanquer, dans son mail aux personnels du 15 octobre omet curieusement d'évoquer le volet qui concerne les métiers de son Grenelle...

C'est donc un marché de dupes que le ministre présente aux personnels : des miettes sous forme de primes en échange d'une grave dénaturation des missions des personnels.

Le SNFOLC, avec sa fédération la FNEC FP-FO, n'apporte aucune caution à la politique du ministre et entend continuer à informer les personnels sur ses projets afin d'en obtenir l'abandon.